



Concours national du pain Bio

Mardi 14 septembre 2021

PRÉ-INSCRIPTION
OBLIGATOIRE



Dépôt : mardi 14 septembre 2021 entre 12h et 14h
au syndicat des boulangers-pâtisseries du Grand Paris
7 quai d'Anjou 75004 PARIS

- Aucune inscription le jour du concours
- Pas de catégorie : un seul lot de deux pains bio identiques sans graine incorporée ou en décoration
- Date limite d'inscription : au plus tard vendredi 10 septembre 2021 à 17h au syndicat
- Les membres du jury ne sont acceptés que sur invitation. Proclamation du classement le même jour à 17h

Règlement

Article 1

L'Épiphanie, association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 ayant son siège, 7 Quai d'Anjou 75004 Paris organise le 10^e concours national du pain bio le mardi 14 septembre 2021.

Article 2

Seront admis à participer à ce concours toutes les entreprises de boulangerie pâtisserie inscrites au Répertoire des Métiers ou immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés et répondant aux critères définis par la loi 98-405 du 25 mai 1998 déterminant les conditions juridiques de l'exercice de la profession d'artisan boulanger (JO du 26 mai 1998).

Étant précisé que ce concours est ouvert à toutes les entreprises sans distinction de région.

Il ne sera admis qu'un seul dépôt par entreprise de deux « pains bio » de forme boule identique SANS GRAINE INCORPORÉE OU EN DÉCORATION, pesant chacun entre 500 et 600 grammes.

Dans le cas où les « pains bio » sont fabriqués par un salarié de l'entreprise, il représente l'entreprise de son employeur en participant au concours.

Les chefs d'entreprise possédant plusieurs fonds de boulangerie pourront présenter deux « pains bio » par établissement. Pour le classement général, ne sera retenu que l'établissement ayant obtenu la meilleure place.

Article 3

Inscription obligatoire auprès de l'association L'Épiphanie jusqu'au vendredi 10 septembre 2021 à 17h ou par courrier postal à L'Épiphanie 7 quai d'Anjou 75004 PARIS, cachet de La Poste faisant foi, au plus tard le 10 septembre 2021.

Le droit d'inscription est fixé à 20 €, droit que les candidats devront adresser avec leur inscription, par chèque établi à l'ordre de L'Épiphanie, 7 quai d'Anjou, 75004 Paris.

Article 4

Le présent règlement a été déposé chez Maître Béatrice DESAGNEAUX-PAUTRAT, Huissier de Justice, 23 bis rue de Constantinople 75008 PARIS.

Un numéro d'ordre sera assigné à chaque lot de deux pains bio déposé, sous le contrôle de l'Huissier.

Aucun membre du jury ne doit être présent lors de l'attribution des numéros.

Maître Béatrice DESAGNEAUX-PAUTRAT, Huissier de Justice, procédera à l'enregistrement du procès-verbal des résultats.

Article 5

Les candidats devront déposer ou faire déposer un lot de deux « pains BIO » identiques de forme boule SANS GRAINE INCORPORÉE OU EN DÉCORATION le mardi 14 septembre 2021 entre 12h et 14h au siège des Boulangers du Grand Paris 7 quai d'Anjou 75004 Paris.

Ces deux « pains bio » seront accompagnés d'une enveloppe fermée sans identification extérieure, dans laquelle ils auront consigné leur nom, prénom, adresse professionnelle, numéro de téléphone professionnel et numéro de téléphone mobile ainsi que la photocopie de la certification « bio » émanant d'un organisme agréé par l'État.

Chaque participant certifiera sur l'honneur que les deux « pains bio » sont de sa propre fabrication et vendus dans son magasin.

Les deux « pains bio » déposés au-delà de 14h ne seront pas acceptés. Les professionnels participant au jury ne pourront pas concourir.

Article 6

Chaque « pain bio » devra répondre aux caractéristiques suivantes :

- D'un poids compris entre 500g et 600 grammes maximum cuit ;
- La teneur en sel ne doit pas excéder 18 grammes au kilogramme de farine ;
- Il sera de forme boule sans graine incorporée ou en décoration ;
- Il devra être conforme à la réglementation applicable au pain biologique ;
- Toutes les farines bio sont acceptées.

Article 7

Chaque jury désigné attribuera une note sur 60 points selon la grille de notation suivante :

Goût	20 points
Cuisson	10 points
Mie (alvéolage)	10 points
Odeur	10 points
Aspect	10 points

Article 8

Le jury sera composé de professionnels et de gastronomes. Les décisions du jury sont sans appel. Les membres du jury sont convoqués à 14h30, les pains ayant été mis en place préalablement.

Les dix premiers lauréats recevront une coupe et un diplôme. Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera déclaré vainqueur et recevra une box d'une valeur d'environ 300 €. Aucun lot n'est échangeable contre sa valeur en espèces.

Seules les boulangeries faisant partie des dix lauréats retenus pourront afficher leur distinction, en précisant leur classement, et ce uniquement sur les vitrines de l'établissement ayant fourni les pains bio.

Article 9

La liste des 10 premiers classés sera publiée dans le mensuel « La Boulangerie Française », sur le site internet sp-boulangerie-paris.fr, sur le Facebook [@boulangersparis](https://www.facebook.com/boulangersparis) et l'Instagram [@boulangersdugrandparis](https://www.instagram.com/boulangersdugrandparis).



Bulletin d'inscription

- Inscription obligatoire auprès de l'association L'Épiphanie jusqu'au vendredi 10 septembre 2021 à 17h ou par courrier postal à L'Épiphanie 7 quai d'Anjou 75004 PARIS, cachet de La Poste faisant foi, au plus tard le 10 septembre 2021.

ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES

Nom du chef d'entreprise :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Tél. de l'entreprise :

Tél. mobile du chef d'entreprise :

Email :

N° d'inscription au registre des métiers ou N° de siret :

Droit d'inscription : 20 €
Chèque bancaire à l'ordre de L'Épiphanie
7, quai d'Anjou - 75004 PARIS

Article 10

Le gagnant au titre d'une année considérée sera membre de droit du jury l'année suivante ; il ne pourra pas concourir pendant deux ans.

Article 11

La participation au présent concours entraîne l'adhésion entière à ce règlement.

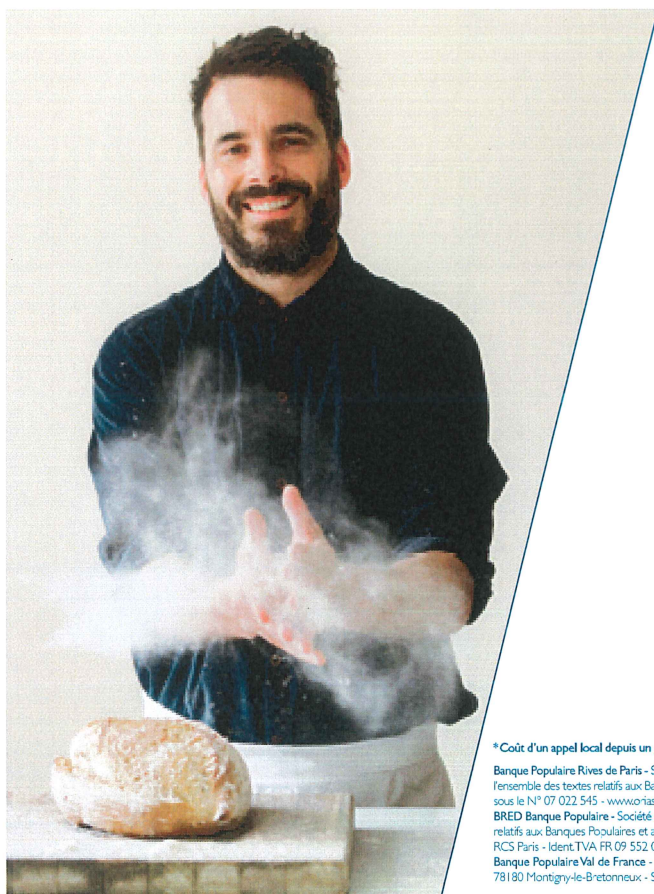
Article 12

Les organisateurs se réservent le droit de vérifier à tout moment la qualité et la présentation des produits chez les candidats ayant été primés au concours.

Article 13

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables des empêchements au déroulement du concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure.

Les récompenses non retirées dans un délai de 90 jours seront acquises à l'Association l'Épiphanie.



LA CLÉ DE LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET, C'EST D'ÊTRE BIEN CONSEILLÉ



BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

01 58 06 15 56*



BRED BANQUE POPULAIRE

01 41 74 50 58*



BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

09 84 98 98 98*

BANQUE POPULAIRE 

*Coût d'un appel local depuis un poste fixe.

Banque Populaire Rives de Paris - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 RCS Paris - Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N° 07 022 545 - www.bvriasp.fr - 76-78, avenue de France - 75204 Paris Cedex 13 - Téléphone: 01 73 07 48 37 - Télécopie: 01 73 07 78 05.

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de Banque Populaire régie par les articles L.512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 375 717 807,62 euros - Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12 - 552 091 795 RCS Paris - Ident.TVA FR 09 552 091 795 - Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 003 608.

Banque Populaire Val de France - Banque Populaire Val de France - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 9, avenue Newton - 78180 Montigny-le-Bretonneux - SIREN 549 800 373 - RCS Versailles - www.bvfvbanquepopulaire.fr - Crédit photo : Getty - Avril 2021.